



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 10 avril 2025

OBJET :

**VOTE DES TAUX
COMMUNAUX
D'IMPOSITION
POUR L'ANNEE
2025**

N° 25-045
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Pierre SABLON

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 4 avril 2025

Date d'affichage :
Le 4 avril 2025

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 11 AVR. 2025

Publiée le : 11 AVR. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

L'An deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Bruno MATHYS, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Philippe DUMONT a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Didier TALON a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Absent(s) excusé(s) : MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Ludovic RENAULT, Didier TALON

Mmes Pauline ACCARIES, Séverine LAHEMADE, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et aux vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,16 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,49 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,15 %

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15,00 %⁽¹⁾

- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

⁽¹⁾ uniquement pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel COURTEAUX



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/04/2025 à 14h54

Référence de l'AR : 051-215102013-20250410-25_045-DE



MAIRIE DE DORMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 10 avril 2025

OBJET :

DEMANDE DE
SUBVENTION
DANS LE CADRE
DE L'ETUDE DE
REQUALIFICATION
DE LA PLACE DE
LUXEMBOURG

N° 25-046
du registre des
délibérations

Rapporteur :
Annie GALBY

Nombre de membres en
exercice : 22

Nombre de présents ou
représentés : 19

Date de convocation :
Le 4 avril 2025

Date d'affichage :
Le 4 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Bruno MATHYS, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

M. Philippe DUMONT a donné pouvoir à M. Pierre SABLON

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

M. Didier TALON a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Absent(s) excusé(s) : MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Ludovic RENAULT, Didier TALON

Mmes Pauline ACCARIES, Séverine LAHEMADE, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est lu et adopté à l'unanimité

Madame le Maire-Adjoint rappelle aux élus que la commune s'est engagée dans un projet de requalification des espaces publics de voirie du centre-ville afin d'assurer la sécurité et la fluidité des déplacements automobiles mais également piétons et cycles dans le cadre du programme PVD.

L'orientation 2 a été rédigée ainsi : Faciliter les déplacements doux et décarbonés pour répondre aux enjeux sociétaux, environnementaux et favoriser le parcours résidentiel par le déploiement d'une offre de logements diversifiée et adaptée.

Une première étape avait été réalisée grâce à l'aménagement d'un parking aux abords de la place de Luxembourg.

Suite à cela, il a été décidé de réaliser des travaux de requalification de la place de Luxembourg. Pour ce faire il convient de faire appel à une maîtrise d'œuvre.

Pour ce faire, Vysages, agence du paysage spécialisée dans la conception et la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagements extérieurs des espaces publics et privés a été retenue pour réaliser une étude de requalification de la place de Luxembourg tenant compte des attentes suivantes :

- Donner une identité plus moderne à la place en revoyant à minima la palette végétale utilisée pour les massifs.
- Changer les éléments de soutènement en bordure de la départementale.
- Sécuriser les traversées piétonnes en les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

- Intégrer les bornes électriques existantes à changer.
- Modifier le cas échéant les implantations de bordures autour des massifs pour limiter les dégradations par les voitures.
- Réfléchir aux interactions piétons / voitures, notamment sur le trottoir devant la boulangerie et le Crédit Agricole : envisager un dépose minute.
- Il conviendra de conserver la lisibilité sur les panneaux d'affichages numériques et informatifs.

Leurs honoraires s'élèvent à 6 504€ hors taxe soit 7 804.80€ TTC.

Cette étude est éligible aux financements de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Subvention Banque des Territoires 80%	5 200.00€
FCTVA (16,404%)	1 280.30€
Commune	1 324.50€
Montant total de l'étude T.T.C.	7 804.80€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les dispositions financières du dossier de demande de subvention,
- de solliciter l'aide financière de la Banque des Territoires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*





Michel COURTEAUX

Décision certifiée exécutoire, reçue
en Préfecture le : 11 AVR. 2025

Publiée le : 11 AVR. 2025

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX

